

Informations relatives à la double inscription CPGE/Licence

Quand vous inscrire à l'université de Bordeaux ?

- Après avoir effectué votre inscription en classe préparatoire au lycée,
- A **partir du 4 octobre**, à réception du courrier nominatif qui vous sera remis par le lycée et qui contient le numéro de candidature indispensable pour votre inscription à l'université.

Comment ?

1/ En vous acquittant de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

Cette étape peut être réalisée dès le mois de mai.

Depuis le site du CROUS : « <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> » (les situations d'exonération seront prises en compte, le cas échéant). A l'issue du paiement de la CVEC, une attestation vous sera délivrée : elle est **obligatoire** pour effectuer l'inscription à l'université de Bordeaux.

2/En vous inscrivant en ligne à l'université

2.1 C'est votre première inscription à l'université de Bordeaux

Cette procédure en **trois étapes** concerne **uniquement les étudiants qui n'ont jamais été inscrit à l'université de Bordeaux**.

Rappel : A ce stade de la procédure, vous devez être en possession du numéro d'attestation CVEC, indispensable pour donner suite à l'inscription administrative à l'université.

1^{ère} étape : création du dossier :

Si vous n'avez jamais été inscrits à l'université de Bordeaux, vous devez vous connecter à l'application dédiée : <https://apogee.u-bordeaux.fr/inscription/ident1.jsf>. Dès la première page, le numéro de candidature personnel qui figure sur le courrier remis par le lycée vous sera demandé.

Lors de l'inscription, il convient :

- De choisir **UNE SEULE LICENCE** de double inscription parmi celles qui sont proposées ;
- De renseigner le lycée où la classe prépa est suivie ;
- De déclarer la bourse pour les étudiants concernés ;
- De payer les droits d'inscription.

Adresse postale

Université de Bordeaux
351 cours de la Libération
33405 Talence cedex
www.u-bordeaux.fr

2^{ème} étape : dépôt des pièces justificatives :

A l'issue de l'inscription administrative, le dépôt des pièces justificatives se fait sur l'application dédiée : <https://apogee.u-bordeaux.fr/pjweb>

Les pièces justificatives suivantes vous seront demandées :

- Carte Nationale Identité
- Responsabilité Civile
- Photo d'identité
- Autorisation du droit à l'image
- Attestation CVEC
- Certificat de scolarité du lycée
- Relevé de notes du BAC
- Attestation Journée Défense et Citoyenneté
- Justificatif de bourse le cas échéant
- Autorisation d'inscription des parents (si vous êtes mineur)
- Certificat de l'université d'origine (si vous avez changé de lycée en cours de cursus et avez déjà été inscrit dans une autre université précédemment)

Une fois les pièces déposées et contrôlées, votre certificat de scolarité sera disponible depuis votre espace numérique de travail (ENT) et votre carte étudiante sera adressée au lycée **jusqu'au 1^{er} décembre**. Passé ce délai, le lycée n'assurera plus le relais : la carte devra être récupérée auprès du service de scolarité de l'université.

3^{ème} étape : activation du compte ENT est obligatoire lors de la première inscription à l'université.

Posséder un environnement numérique de travail (ENT) à l'université de Bordeaux permet l'accès à de nombreuses ressources :

- Certificats d'inscription
- Plateformes pédagogiques
- Collections des bibliothèques numériques
- Annales examens, ...

Il est obligatoire d'activer ce compte dès la fin de l'inscription administrative. Pour connaître les modalités, rendez-vous sur le lien suivant : <https://activation.u-bordeaux.fr/>

2.2 Vous avez déjà été inscrit à l'université de Bordeaux

Cette procédure en deux étapes concerne uniquement les étudiants qui ont déjà été inscrits à l'université de Bordeaux.

Remarque : comme indiqué dans le paragraphe 1, le numéro d'attestation CVEC sera indispensable pour donner suite à l'inscription administrative à l'université (<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>).

1ère étape : paiement des droits d'inscription

Vous pourrez payer vos droits d'inscription à l'université en vous connectant à votre Espace Numérique de Travail (ENT) : <https://cas.u-bordeaux.fr/login>

Lors de la réinscription en ligne, il convient :

- De choisir **UNE SEULE LICENCE** de double inscription parmi celles qui sont proposées (le cas échéant)
- De renseigner le lycée où la CPGE est suivie
- De déclarer la bourse pour les étudiants concernés
- De payer les droits d'inscription.

2ème étape – Dépôt des pièces justificatives

A l'issue de la réinscription administrative le dépôt des pièces justificatives se fait sur une application dédiée : <https://apogee.u-bordeaux.fr/pjweb>

Les pièces justificatives suivantes vous seront demandées :

- Responsabilité Civile
- Certificat de scolarité du lycée
- Attestation CVEC
- Justificatif de bourse le cas échéant
- Autorisation d'inscription des parents (si vous êtes mineur)

Une fois les pièces déposées et contrôlées, votre certificat de scolarité sera disponible depuis votre espace numérique de travail (ENT) et l'hologramme de l'année en cours sera adressé au lycée **jusqu'au 1^{er} décembre**. Passé ce délai, le lycée n'assurera plus le relai : l'hologramme devra être récupéré auprès du service de scolarité de l'université.

À noter :

L'activation d'un compte ENT, crée une adresse mail institutionnelle de type « prenom.nom@etu.u-bordeaux.fr ».

Tous les échanges avec l'université de Bordeaux ainsi que l'envoi de documents administratifs seront assurés via cette adresse.

Aussi, nous vous invitons à la consulter régulièrement et vous conseillons de l'associer à l'adresse mail que vous utilisez couramment.